24 NEWS HEBDO

Formés pour informer, actualités 24h

RCCM : CD/KNM/RCCM/21-B-00128 ID. Nat. : 01-15801-N76233W
N° d'impôt : A2313332S Tel : +243 828768314
Mail : newsagency54@gmail.com / mokokojacques9@gmail.com

Isabel dos Santos

La revanche judiciaire de la « princesse » d'Angola

P.2

La C64 annonce le dépôt d'une plainte contre Tshisekedi

P.6

Rebo Tchulo devant le Tribunal militaire de Kinshasa pour présumée incitation de militaires

P.9

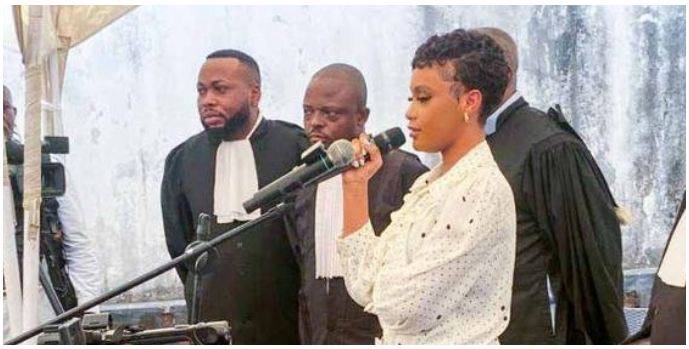

Isabel dos Santos :
La revanche judiciaire de la « princesse » d'Angola

24NEWS HEBDO
Formés pour informer, actualité 24 heures.

EQUIPE
Directeur Général :
Jacques Amboka Mokoko

REDACTION CENTRALE

Rédactrice en chef :
Sylvie Ndaye

Secrétaire de rédaction :
Gires Kasongo

Secrétaire de rédaction adjoint : Don Mbavu

JOURNALISTES
Gires Kasongo
Zephy Amboka
Faustin Kalenga
Betty Feza
Eunice Mukika
Nezolo Bura
Don Mbavu
Jacques Amboka

CORRESPONDANTS
Lubumbashi : Los Adonis

Congo- Brazzaville :
Solange Gandja

Angola :
Gonçalves Emmanuel Neves

Côté d'Ivoire :
Olive Adjakotan

Belgique :
Paulo Maria Tchiwahil

République du Congo
Solange Geandja

Commercial :
Arlette Mpiko

Web master :
Reddy Mavungu
Urbain Kavula

Intégrateur de contenu :
Betty Feza
Nathan Amboka
Moïse Mbikayi
Freddy Lumbala

Administration :

Finances : Libya Mopambo Jodelle

Marketing : Solange Jenny Benly

Contact: +243828768314

Longtemps considérée comme la femme la plus riche d'Afrique, Isabel dos Santos est engagée depuis plusieurs années dans un bras de fer judiciaire avec l'État angolais. Ces derniers mois, plusieurs décisions de justice rendues au Portugal et dans d'autres juridictions ont été interprétées comme des victoires partielles pour Isabel dos Santos, même si les procédures qui la visent sont loin d'être terminées.

Fille aînée de José Eduardo dos Santos, Isabel dos Santos a grandi dans l'ombre du pouvoir. Pendant les trente-huit années de règne de son père, elle bâtit progressivement un empire économique couvrant les télécommunications, la banque, l'énergie, la distribution et les médias, en Angola comme au Portugal.
Au sommet de son influence, elle est nommée en 2016 à la tête de Sonangol, le géant pétrolier public angolais. Cette nomination renforce alors les critiques de ceux qui dénoncent l'emprise de la famille présidentielle sur les secteurs stratégiques de l'économie nationale.
L'équilibre bascule en 2017 avec l'arrivée au pouvoir de João Lourenço. Le nouveau chef de l'État fait de la lutte contre la corruption l'un des piliers de son mandat et entreprend de réduire l'influence politique et économique du clan Dos Santos. Isabel est rapidement écartée de Sonangol et plusieurs enquêtes sont ouvertes sur ses activités. Le dossier prend une dimension internationale en janvier 2020 avec les révélations des « Luanda Leaks ». Cette enquête collaborative fondée sur des centaines de milliers de documents met en lumière des mécanismes financiers complexes qui auraient permis à Isabel dos Santos et à ses associés de bénéficier de contrats publics et de transferts de fonds contestés.

L'intéressée a toujours rejeté ces accusations. Selon elle, les poursuites engagées contre sa personne s'inscrivent dans une campagne politique visant à effacer l'héritage de son père et à neutraliser ses intérêts économiques. Depuis l'étranger, notamment à Dubaï, elle mène sa défense sur plusieurs fronts judiciaires.

À la suite des demandes formulées par les autorités angolaises, plusieurs pays ont coopéré aux enquêtes. Des comptes bancaires, des participations dans des entreprises et d'autres actifs ont été gelés, notamment au Portugal, où Isabel dos Santos détenait d'importants investissements.

Cependant, la stratégie judiciaire de Luanda a rencontré certains obstacles. Plusieurs recours introduits par les avocats de la femme d'affaires ont abouti à des décisions favorables, tandis que certaines accusations initialement retenues ont été écartées ou requalifiées par les tribunaux.

Au Portugal, des décisions récentes ont été perçues comme un encouragement pour sa défense. Certaines juridictions ont souligné les difficultés rencontrées par les créanciers et les autorités pour identifier ou saisir des actifs lui appartenant directement. Ces décisions ne constituent pas un acquittement, mais elles fragilisent certains volets des démarches engagées contre elle.
Près de dix ans après la fin du règne de son père, Isabel dos Santos demeure une figure centrale des débats sur la gouvernance et la corruption en Angola. Pour ses détracteurs, elle incarne les privilèges accumulés durant l'ère Dos Santos. Pour ses partisans, elle est devenue le symbole d'un affrontement politique avec le pouvoir actuel. Une chose est certaine : la bataille judiciaire est encore loin d'avoir livré son verdict final.

La Rédaction

Congo

EcoPulse du Cameroun remporte le premier prix du hackathon des JFIEA de l'OIF

L'équipe d'EcoPulse du Cameroun a été déclarée lauréate du premier prix du hackathon à ciel ouvert des premières Journées francophones d'innovation environnementale en action dans le Bassin du Congo devant Agro Boucle originaire de Goma en République démocratique du Congo. Les résultats de ce concours ont été publiés le vendredi 05 juin 2026 à Brazzaville. Au terme de cinq jours, six équipes interpays ont conçu, testé et mis en œuvre une solution circulaire permettant de répondre simultanément à des enjeux agricoles et de gestion des déchets urbains.

Après des expériences pratiques sur des sites maraîchers urbains de Brazzaville, l'équipe d'EcoPulse qui a représenté le Cameroun a convaincu le jury pour ainsi remporter le premier prix et un chèque de cinq millions de francs CFA, du hackathon à ciel ouvert des premières Journées francophones d'innovation environnementale en Action dans le Bassin du Congo ce vendredi 5 juin 2026. Leur projet dénommé EcoPulse est un système intégré de valorisation des biodéchets combinant la biotransformation par les larves de mouches soldats noires, une serre frugale en bambou et une production agricole durable.

Le projet consiste ainsi à transformer les déchets organiques en biofertilisants et biomasse utile. Il vise à promouvoir une agriculture durable, créer des emplois verts et à développer un modèle reproductible adapté aux réalités africaines. "Il sera question concrètement pour nous d'utiliser les larves de mouches soldats noires pour décomposer la matière organique et qui pourra nous donner plusieurs produits, à savoir: les composts ou les frass qui seront utilisés dans la production végétale dans la serre également une biomasse larvaire riche en protéines qui sera utilisée en production animale à l'extérieur de la serre", a précisé Audrey Yougang Tchemeube, ingénieure en chef de l'équipe EcoPulse

Derrière eux, l'équipe originaire de la ville de Goma en République démocratique du Congo a obtenu le second prix, et un chèque d'une valeur de trois millions de francs CFA grâce à leur projet intitulé Agro Boucle. Sur le terrain, ils ont démontré comment la transformation des déchets organiques en compost solide, liquide et traditionnel pouvait restaurer les sols pauvres, réduire l'utilisation des engrais chimiques et favoriser une agriculture plus durable dans les milieux urbains.

Un procédé innovant bien exposé par Jacques Bashonga, le chef de l'équipe Agro Boucle de Goma en RDC en ces termes:

...Suite de la page 3

“Nous avons fait des recherches, nous avons remarqué que plus de 1 200 tonnes de déchets sont jetés dans la ville de Brazzaville par jour, ce qui représente une ressource. Alors, nous avons utilisé ces mêmes déchets pour qu’on puisse les transformer en ce fertilisant qui vient promouvoir l’agriculture durable dans la ville de Brazzaville. Et l’innovation que nous avons apportée à ce défi est que notre compost est accessible à la deuxième semaine”.

Le club des environnementalistes de la République du Congo s’est classé sur la troisième marche du podium et a empoché un chèque d’une valeur de deux millions de francs CFA. Composé d’étudiants des universités Marien-Ngouabi et Denis Sassou Nguesso, le projet Campus Écolo, est une initiative visant à accélérer la transition vers une agriculture durable, autonome et résiliente. Celui-ci devrait permettre aux maraîchers de réduire dans un premier temps, puis d’éliminer leur dépendance aux engrais chimiques grâce à une solution d’économie circulaire. Le projet repose sur la valorisation des déchets organiques transformés par compostage et méthanisation en bio fertilisants de qualité.

Le prix coup de cœur, accompagné d’un chèque de cinq cent mille francs CFA, a été décerné par le jury à l’équipe Obari du Gabon. Par ailleurs, le ministre de l’Assainissement urbain, du Développement local et de l’Entretien routier, Juste Désiré Mondele, a réaffirmé l’engagement du gouvernement à accompagner les initiatives portées par la jeunesse dans les domaines de l’économie verte et de l’entrepreneuriat environnemental. En guise d’encouragement, il a annoncé une contribution financière de cinq cent mille francs CFA en faveur de chacune des équipes de la République centrafricaine et de la Guinée équatoriale, saluant leur créativité et leur implication tout au long de la compétition.

Pour Juste Désiré Mondele, les jeunes demeurent les principaux artisans des solutions environnementales de demain : “Vous êtes la raison d’être de ces journées. Vous incarnez l’énergie, la créativité et l’audace nécessaires pour relever les défis environnementaux de notre temps. Le changement, c’est la jeunesse. Le changement, c’est vous. L’innovation, c’est vous. L’espoir, c’est encore vous”, a-t-il déclaré.

Ces premières Journées francophones de l’innovation environnementale en action étaient organisées par l’Organisation internationale de la Francophonie dans le cadre du Projet 19 « Soutien aux initiatives environnementales dans le Bassin du Congo ». Elles ont réuni à Brazzaville des jeunes innovateurs du Cameroun, de la République centrafricaine, de la République du Congo, de la République démocratique du Congo, du Gabon et de la Guinée équatoriale autour du thème « Recycler et innover : la jeunesse francophone au service d’une agriculture durable ».

À travers cette initiative, l’OIF entend favoriser l’émergence de solutions locales innovantes en matière d’économie circulaire, d’agriculture durable et de gestion des déchets, tout en faisant de la jeunesse un acteur clé de la transition écologique dans le Bassin du Congo.

Rédaction

24NEWS HEBDO

le Général-Major Kasongo Mulumba Batoka Gaby nommé gouverneur de l'Ituri

Le Général-Major Kasongo Mulumba Batoka Gaby a été nommé gouverneur militaire de la province de l'Ituri, vendredi 04 Juin. Il succède à ce poste le Lieutenant-Général Johnny Luboya Nkashama, en fonction depuis l'instauration de l'état de siège en mai 2021.

Cette nomination par ordonnance présidentielle, intervient dans un contexte particulièrement sensible. Malgré plusieurs opérations militaires menées ces dernières années, l'Ituri demeure confrontée à l'activisme de nombreux groupes armés qui continuent de menacer la sécurité des populations dans plusieurs territoires de la province. L'état de siège, instauré pour restaurer l'autorité de l'État et renforcer la lutte contre l'insécurité, reste toujours en vigueur après cinq années d'application.

Le départ de Johnny Luboya marque ainsi la fin d'un cycle à la tête de l'administration militaire provinciale. Durant son mandat, les autorités ont notamment mis en avant la sécurisation progressive de certains axes routiers stratégiques et le rétablissement de la présence de l'État dans plusieurs zones autrefois affectées par l'insécurité. Toutefois, les défis sécuritaires demeurent nombreux et continuent de peser sur le quotidien des habitants. Le nouveau gouverneur militaire hérite donc d'une mission complexe : poursuivre les efforts de stabilisation, renforcer la protection des civils et consolider les acquis enregistrés dans le cadre de l'état de siège.

Gires Kasongo

Changement de la constitution

la C64 annonce le dépôt d'une plainte contre Tshisekedi pour « coup d'État constitutionnel »

La plateforme de l'opposition C64 a annoncé, le jeudi 04 juin, à l'issue d'une réunion tenue au siège du parti «ENVOL «à Kinshasa le dépôt, le 09 juin prochain, d'une plainte contre le président de la République, Félix Tshisekedi, pour ce qu'elle qualifie de « coup d'État contre la Constitution ».

Cette annonce intervient quelques jours après la journée « ville morte » organisée à l'appel de plusieurs figures de l'opposition, notamment Martin Fayulu, Jean-Marc Kabund et Moïse Katumbi. Estimant selon eux que cette mobilisation a rencontré un écho favorable auprès de la population dans plusieurs localités du pays. Les responsables du C64 affirment vouloir poursuivre leur action sur le terrain politique et judiciaire.

Selon eux, la plainte vise à dénoncer des actes qu'ils jugent contraires à l'ordre constitutionnel en vigueur. Dans la foulée, la coalition a également annoncé l'organisation d'un sit-in ce 12 juin devant le Palais du Peuple à Kinshasa. Cette manifestation se veut, selon ses initiateurs, une nouvelle étape dans leur campagne de contestation des orientations actuelles du pouvoir.

Du côté des autorités, aucune réaction officielle n'a encore été enregistrée concernant cette annonce. Le climat politique demeure toutefois marqué par des tensions entre la majorité au pouvoir et l'opposition, à l'approche de plusieurs échéances importantes pour le pays. Avec cette offensive judiciaire et la perspective d'un sit-in devant le Palais du Peuple, le C64 entend maintenir la pression sur le régime de Félix Tshisekedi, ouvrant ainsi un nouveau chapitre dans le bras de fer qui l'oppose au pouvoir. L'opposition attend tout faire pour barrer la route au projet de la révision/changement de la constitution dont le projet de loi référendaire a déjà été adopté à l'Assemblée nationale et n'attend plus que sa promulgation par le chef de l'État.

Zéphyrin Amboka Pengume

Allemagne

L'allemande d'origine congolaise Honorine Porsche condamnée à dix ans de servitude pénale pour son implication dans le braquage d'une agence de la Rawbank à Kinshasa, a été transférée, le jeudi 04 juin en Allemagne dans le cadre des mécanismes de coopération judiciaire entre la République démocratique du Congo et l'Allemagne.

Selon une source diplomatique, le transfert a été effectué sous escorte policière allemande après l'aboutissement des procédures convenues entre les autorités des deux pays. La même source indique que la détenue aurait effectué plusieurs tentatives de suicide au cours de sa détention en RDC. Arrêtée en octobre 2025, Honorine Porsche avait été reconnue coupable de son implication dans le cambriolage d'un établissement bancaire situé dans le quartier Matonge, dans la commune de Kalamu, au centre de Kinshasa.

À l'issue de son procès, elle avait été condamnée à dix ans de prison. Ce transfert s'inscrit dans le cadre de la coopération judiciaire internationale visant notamment à permettre à certains détenus étrangers de purger leur peine dans leur pays d'origine ou de nationalité, conformément aux accords et procédures en vigueur entre les États concernés.

Cette affaire qui avait fortement retenu l'attention de l'opinion publique à Kinshasa, le suivi judiciaire se poursuivra désormais en Allemagne.

Zéphyrin Amboka Pengume

Marie-Ange Mushobekwa dénonce une main noire « protégeant » Philémon Mambabwa

La cour militaire de Kinshasa a rendu public, le jeudi 04 juin, le verdict dans l'affaire opposant La famille Marie-Ange Mushobekwa à l'administrateur principal de l'ANR Philémon Mambabwa qu'elle accuse avoir ordonné la torture de ses deux enfants.

Réagissant au dit verdict, l'ancienne ministre des droits humains se dit ne pas être surprise car il reflète ce que redoutaient plusieurs personnes. « Philémon Mambabwa est acquitté. Comme plusieurs personnes l'avaient prédit ici, la main noire protectrice a agi dans l'ombre. Ce n'est pas grave !!! .Les policiers condamnés, Philémon Mambabwa acquitté, quelle incohérence ? », a-t-elle écrit.

La députée nationale honoraire trouve incohérent que l'administrateur principal de l'ANR, qui selon elle est l'auteur moral des tortures de ses enfants soit acquitté pendant que les policiers sont condamnés à deux ans de servitude pénale.

Malgré ce verdict contre elle, MAM félicite la cour militaire qui a mené l'instruction avec justice et équité. Se disant fière d'avoir mené ce combat pour la dignité de ses enfants, Marie Ange ne compte pas interjeter l'appel.
Signalons qu'en date du 21 décembre 2025, les enfants de Marie-Ange Mushobekwa dont un mineur, ainsi que leur ami avait été séquestrés et torturés au domicile de Philémon Mambabwa. Marie-Ange Mushobekwa a porté plainte contre ce dernier qui était selon elle l'instigateur de ces actes.

Zéphyrin Amboka Pengume

Rebo Tchulo devant le Tribunal militaire de Kinshasa pour présumée incitation de militaires

L'artiste musicienne congolaise Rebo Tchulo a comparu le jeudi 4 juin devant le Tribunal militaire de garnison de Kinshasa/Ngaliema, où elle est poursuivie pour présumée incitation de militaires à commettre des actes contraires à la loi.

Cette procédure judiciaire trouve son origine dans une affaire qui avait largement alimenté les débats sur les réseaux sociaux au début de l'année. En effet, dans une vidéo devenue virale au mois d'avril dernier, on pouvait voir Platini Sadisa, présenté comme le chauffeur de la chanteuse, subir de violentes brutalités de la part d'hommes en uniforme au sein d'une résidence privée, sous le regard de l'artiste.

Les images, largement relayées en ligne, avaient provoqué une vive émotion au sein de l'opinion publique. Plusieurs internautes ainsi que des organisations de défense des droits humains avaient dénoncé un usage excessif de la force et réclamé des explications sur les circonstances de l'incident. Lors de cette première comparution, la juridiction militaire a entamé l'examen du dossier afin d'établir les responsabilités éventuelles des différentes parties impliquées. Les débats devraient permettre de faire la lumière sur les faits reprochés à l'artiste ainsi que sur le rôle des militaires apparaissant dans la vidéo.

Cette affaire, qui mêle célébrité, intervention militaire et respect des droits fondamentaux, continue de retenir l'attention de l'opinion publique. La suite des audiences sera déterminante pour établir les responsabilités et éclaircir les zones d'ombre entourant ce dossier, devenu l'un des plus médiatisés de ces derniers mois.

Zéphyrin Amboka Pengume

ENAFEP 2026

Plus de 2,3 millions d'élèves à l'épreuve du mérite et de l'excellence

La République démocratique du Congo a officiellement donné le coup d'envoi de l'Examen national de fin d'études primaires (ENAFEP), une étape cruciale dans le parcours scolaire de millions d'enfants, jeudi 04 Juin 2026. La cérémonie de lancement a été présidée par la ministre d'État en charge de l'Éducation nationale et de la Nouvelle Citoyenneté, Raïssa Malu, à l'École primaire Mokengeli, située dans la commune de Lemba à Kinshasa.

Cette année, l'ENAFEP mobilise un effectif record de 2.353.123 candidats répartis sur l'ensemble du territoire national, dont 48 % de filles. Pendant deux jours, soit du 4 au 5 juin, ces élèves seront soumis à des épreuves déterminantes qui sanctionnent la fin du cycle primaire et ouvrent les portes de l'enseignement secondaire.
Dans son adresse aux candidats, la ministre d'État a insisté sur les valeurs de responsabilité, de discipline et d'intégrité qui doivent accompagner chaque élève durant cette période d'évaluation. Elle les a encouragés à faire preuve de confiance en leurs capacités et à s'appuyer sur les connaissances acquises tout au long de leur cursus scolaire.
« La véritable réussite se construit dans le travail, la discipline et l'intégrité », a déclaré Raïssa Malu, rappelant que les examens constituent avant tout une occasion pour les élèves de démontrer le fruit de leurs efforts et de leur engagement personnel. Au-delà de l'aspect académique, la patronne de l'Éducation nationale a adressé un message de solidarité aux enfants confrontés à des situations particulièrement difficiles. Elle a notamment évoqué les élèves vivant dans les zones touchées par les conflits armés, les déplacements forcés de populations ou encore les défis sanitaires, saluant leur courage et leur détermination à poursuivre leur scolarité malgré l'adversité.

La ministre a, par ailleurs, rendu hommage à l'ensemble des acteurs mobilisés pour la réussite de cette session, notamment les autorités éducatives, administratives et politiques qui ont œuvré à l'organisation des examens dans les régions les plus sensibles du pays. Selon elle, cet engagement collectif témoigne de la volonté du Gouvernement de garantir à chaque enfant son droit à l'éducation, quelles que soient les circonstances.
Profitant de cette tribune, Raïssa Malu a également salué la vision du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, dont l'action en faveur de l'éducation continue de guider les réformes engagées dans le secteur. Elle a souligné que l'investissement dans l'éducation demeure un levier essentiel pour promouvoir la justice sociale, réduire les inégalités et préparer l'avenir du pays.

Le lancement de l'ENAFEP 2026 s'inscrit ainsi dans la continuité des efforts déployés par les pouvoirs publics pour améliorer la qualité de l'enseignement et renforcer l'égalité des chances. À travers cet examen national, le Gouvernement réaffirme sa volonté de bâtir un système éducatif plus performant, inclusif et accessible à tous les enfants congolais. Pour les millions de candidats engagés dans cette épreuve, ces deux journées d'examens représentent bien plus qu'une simple évaluation scolaire : elles constituent une étape décisive vers un nouveau cycle d'apprentissage et un avenir porteur d'espoir.

Don de Dieu Mbavu

l'ECC plaide pour un dialogue inclusif avant toute réforme

L'Église du Christ au Congo (ECC) a officiellement rendu publique, ce dimanche 7 juin, sa position sur le débat relatif à une éventuelle réforme de la Constitution. Dans une déclaration signée par son représentant légal, le Révérend André-Gédéon Bokundoa, l'organisation ecclésiastique appelle à la mise en place d'un cadre de dialogue inclusif et apaisé avant toute initiative de révision constitutionnelle.

Selon l'ECC, toute démarche de réforme doit s'inscrire dans le strict respect des dispositions constitutionnelles, notamment les articles 5, 218, 219 et 220 de la Constitution de la République démocratique du Congo. L'Église estime qu'un large consensus national est indispensable pour préserver la cohésion sociale et la stabilité institutionnelle du pays.

Dans son message, l'ECC met en avant les valeurs de « sagesse divine » et de concertation, s'inspirant de la tradition africaine de l'« arbre à palabre » comme espace privilégié de dialogue et de résolution pacifique des différends.

L'organisation soutient ainsi l'idée d'un Dialogue démocratique national inclusif, réunissant les différentes forces politiques, sociales et religieuses du pays. Elle souligne que cette approche s'inscrit dans l'esprit des résolutions 2773 et 2808 des Nations unies, ainsi que dans les efforts diplomatiques soutenus par l'Union africaine, l'Union européenne et les processus de paix évoqués dans les accords de Washington et de Doha.

Pour l'ECC, les enjeux institutionnels actuels nécessitent davantage de concertation que de confrontation. L'Église invite les acteurs nationaux à privilégier l'écoute mutuelle, le consensus et l'intérêt supérieur de la nation.

« Ne construisons pas des murs, jetons des ponts », a conclu le Révérend André-Gédéon Bokundoa, résumant ainsi l'appel de l'ECC à l'unité et au dialogue dans un contexte marqué par d'intenses débats sur l'avenir institutionnel du pays.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
LE GOUVERNEMENT

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

L'exercice du commerce de détail par les opérateurs étrangers en République Démocratique du Congo est soumis à l'obtention préalable d'un Avis de Non-Objection (ANO).

• ACTIVITÉS COUVERTES PAR LES ANO

1. Vente en supermarchés et hypermarchés
2. Hébergement et restauration
3. Activités de loisirs et divertissement
4. Vente des véhicules et motos neufs et réparations
5. Vente de produits pharmaceutiques et médicaux
6. Vente d'articles électroniques, électroménagers et meubles
7. Transport et services logistiques (hors taxis)
8. Vente d'articles de bijouterie et de luxe
9. Vente d'articles de sport, de loisirs et de librairie
10. Stations-services

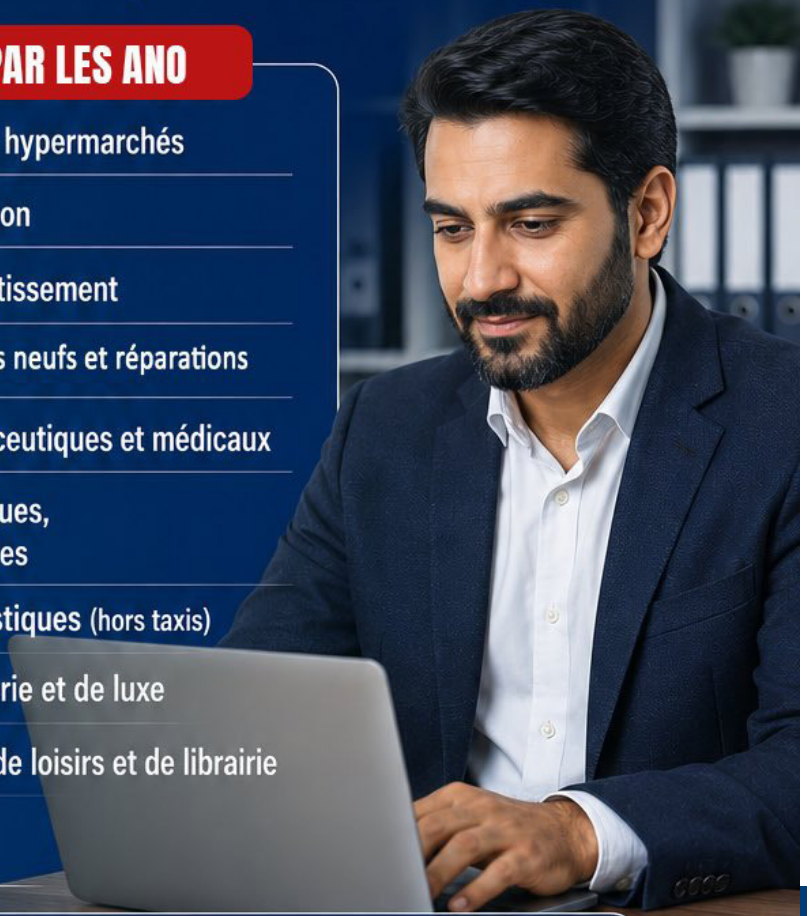

Demandez votre Avis de Non-Objection sur :
www.economie.gouv.cd/ano

www.economie.gouv.cd